
Mémoire sur les stages et l'emploi chez les jeunes

L'Association canadienne des stagiaires est heureuse de participer à l'étude du Comité des finances sur l'emploi chez les jeunes. Les stages sont un élément central de l'entrée des jeunes sur le marché du travail, et les stagiaires sont le nouveau type de travailleur.

Le mémoire porte sur les stages non rémunérés organisés de manière indépendante, soit environ 300 000 par an au pays. Le « stage » n'étant pas défini dans les milieux de travail ou dans les lois, il peut prendre diverses formes. Il peut être rémunéré ou non ou faire l'objet d'une bourse ou d'un autre avantage. Il peut faire partie d'un programme d'études officiel (programme coop ou d'apprentis) ou être organisé de manière indépendante.

Le mémoire fait état de certains problèmes liés aux stages non rémunérés, présente de manière succincte les questions relevant de la compétence fédérale et formule des recommandations.

Problèmes des stages non rémunérés

Les stages non rémunérés sont problématiques pour trois raisons.

1. Chômage – Les stages non rémunérés contribuent au chômage chez les jeunes, remplacent un emploi rémunéré et font baisser les salaires. En 2013 environ 14 % des Canadiens et Canadiennes âgés entre 15 et 24 ans qui se cherchaient un emploi n'ont pu en trouver.
2. Inégalité – Les stages non rémunérés favorisent les inégalités socioéconomiques, intergénérationnelles et entre les sexes. Ceux qui n'ont pas les moyens économiques ou les relations nécessaires pour effectuer un travail non rémunéré sont donc exclus de certaines professions. De plus, les stages remplacent des emplois de premier échelon et empêchent de jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail appréciable.
3. Illégalité – Les stages non rémunérés sont souvent illégaux. Selon le droit du travail canadien, les stagiaires sont considérés comme des employés et ont droit au salaire minimum, sauf en cas d'exclusion. La plupart des provinces ont prévu des exclusions pour les stages prévus dans un programme d'études officiel; toutefois, le droit du travail fédéral reste muet sur la situation des stagiaires.

Questions de compétence fédérale

L'Association canadienne des stagiaires prie instamment le gouvernement de régler trois questions relevant de la compétence fédérale.

1. Absence de données – À l'heure actuelle, aucun gouvernement ne recueille de données sur le caractère généralisé ou les caractéristiques des stages non rémunérés au Canada.
2. Ambiguïté juridique – Le *Code canadien du travail* ne contient pas de dispositions claires sur la formation et les stages, et le Programme du travail ne fournit aucune ligne directrice quant à l'interprétation à donner. Par conséquent, il est difficile de savoir si les stagiaires sont protégés par des normes d'emploi de base, comme le salaire minimum, ou par des lois sur la santé et la sécurité au travail.
3. Application insuffisante – Il y a peu de mesures d'application visant à prévenir les erreurs de classification des employés dans le cadre d'un stage.

Recommandations

1. Statistique Canada devrait commencer à recueillir des données sur les stages, notamment la rémunération, le secteur, la durée et le fait qu'un emploi a été offert par la suite.
2. Le Parlement devrait modifier le *Code canadien du travail* afin d'élargir les protections normalisées aux stagiaires travaillant pour des employés sous réglementation fédérale. Le Programme du travail devrait fournir des lignes directrices en matière d'interprétation afin de préciser la situation des stagiaires.
3. Le Programme du travail et l'Agence du revenu du Canada devraient adopter une stratégie d'application relative aux erreurs de classification des employés et aux stages.

L'Association canadienne des stagiaires

www.internassociation.ca

Organisme fédéral sans but lucratif fondé en juin 2012, nous militons contre l'exploitation des stagiaires et voulons améliorer leur expérience. Nous représentons les étudiants, les jeunes et autres Canadiens vivant des problèmes lors de stages rémunérés ou non.

Nous aidons les stagiaires et sensibilisons le public. Nous les incitons à « réclamer leur paie » en déposant des plaintes auprès des ministères provinciaux du Travail et du Programme du travail. Notre « Mur de la honte » affiche les organismes canadiens dont les stages sont illégaux ou problématiques. Nous faisons aussi des présentations dans les universités et les collèges pour que les étudiants connaissent leurs droits en milieu de travail.